

DEPARTEMENT
LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

Tel : 05 53 65 51 38 - Fax :05 53 97 18 36
Courriel: mairie.barbaste@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE BARBASTE

Code Postal : 47230

**DECISION DU MAIRE – 12/2023
du 20 DECEMBRE 2023**

**Demande de subventions
auprès du Département de Lot-et-Garonne
pour le financement des travaux pour la conservation
et la restauration du château Faulong TRANCHE 2
patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques**

La Maire,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui stipule que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;

-VU la Délibération 41/2020 du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire les missions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU l'opération 2105 inscrite au Budget.

● CONSIDERANT qu'il convient de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Département de Lot-et Garonne afin de permettre le financement du projet.

DECIDE

► de solliciter l'aide financière du Département de Lot-et-Garonne :

Montant Prévisionnel 2022 des travaux estimatifs TRANCHE 2 =310 210€ HT

→Subvention demandée au Département de Lot-et Garonne (24,17%) =75 000€

AR Prefecture

047-214700213-20231220-12DEC2023-AR
Reçu le 20/12/2023

► qu'en application de l'article L.2122.23 du C.G.C.T, il sera rendu compte de la décision du Maire lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait et décidé à BARBASTÉ, les mois, jour et an susdits.

Pour copie conforme